

Le Conseil Municipal s'est réuni mercredi 06 avril 2016 à 20 h 30 sous la présidence de Jean Martinage, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean MARTINAGE, Mme Ghislaine LALBERTIER, M. Joseph LILLO, Mme Geneviève RIBAILLIER, M. Daniel VIALLY, Mme Pierre MELLINGER, Mme Odile OUEDRAOGO, Mme Régine PASQUIER, Mme Catherine VITOUX, M. Olivier FARGES, Mme Xandrine GUERIN, M. Bertrand GONIN.

ÉTAIENT ABSENTS

M. Serge GRANGE,
Mme Loré VINDRY a donné procuration à Mme Régine PASQUIER,
M. Christian BILLAUD a donné procuration à M. Bertrand GONIN.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU MAIRE

19/02 Commission liste électorale
Pot des bénévoles
11/03 AG Éveux et son Patrimoine
14/03 Conseil d'école
16/03 Accompagné Mme Potok à la Tourette avec Frère Marc Chauveau pour son projet sur l'architecture de Le Corbusier.
Rencontre avec l'organisateur d'une Rando Mob le samedi 18 juin
17/03 CCPA Commission générale sur l'entrepreneuriat
18/03 Rencontre avec SNCF Atelier Maintenance pour la problématique de l'élagage
19/03 Repas des chasseurs
21/03 Préfecture « La Marseillaise » 2016 - 180 ans de la mort de Rouget de Lisle
23/03 Comité Syndical SIABA
24/03 Gendarmerie présentation du bilan annuel
CCPA Conseil Communautaire
25/03 Rencontre SIABA pour travaux Ferme des Sources
29/03 CCPA Commission Aménagement Territoire
30/03 CCPA Réunion Mutuelles communales
31/03 Commission générale
01/04 AG ADEPECE
02/04 Rencontre Amicale des pompiers pour notre terrain au Bigout
03/04 Nettoyage de Printemps
04/04 CCPA Point PLH sur le PIG
05/04 Film sur les personnages célèbres de l'Arbresle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de séance M. Joseph LILLO.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention animation danse rythme scolaire,
- Subvention pour l'association CSOL.

Monsieur le Maire demande la suppression de l'ordre du jour du point suivant :

- Néant.

CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2015 – Budget général de la commune – 03/2016

Le compte administratif comprend le budget primitif, les décisions modificatives et les crédits effectivement consommés ou réalisations de l'exercice 2015.

Après la discussion, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, ne participant pas au vote du compte administratif, se retire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Monsieur Joseph LILLO**, doyen d'âge, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire, Jean MARTINAGE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- ▶ **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 ;
- ▶ **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ▶ **STATUE** sur les résultats des deux sections :
 - **Fonctionnement un excédent de + 343 471.90 € ;**
 - **Investissement un excédent de + 695 508.16 €.**
- ▶ **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2015 remis par Madame DUPONT DESGRAND, Comptable du Trésor Public de L'Arbresle ;
- ▶ **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- ▶ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion 2015 – Budget général de la commune – 04/2016

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2015, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2015 du budget général de la commune dressé par Madame DUPONT DESGRAND, Comptable du Trésor Public de L'Arbresle.

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 ;
- le montant de tous les titres de recettes émis ;
- le montant de tous les mandats de paiements ordonnancés ;
- le montant de toutes les opérations d'ordre.

constatant ainsi, la concordance des soldes entre les comptes administratifs et de gestion 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- ▶ **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Madame DUPONT DESGRAND, Comptable du Trésor Public de l'Arbresle, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- ▶ **ACCEPTTE** le compte de gestion 2015 du budget général de la commune tel qu'il a été présenté.

Affectation du résultat de l'exercice 2015 – Budget général de la commune – 05/2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **JEAN MARTINAGE, MAIRE**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2015**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2015**
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES À RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	440 984,17 €		254 523,99 €		695 508,16 €
FONCT	301 069,13 €	180 000,00 €	222 402,77 €		343 471,90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/ 2015	343 471,90 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		191 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		152 471,90 €
Total affecté au c/ 1068 :		191 000,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/ 2015	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Vote des taux communaux d'imposition des taxes locales 2016 – 06/2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des notifications n°1259 concernant les ressources fiscales de la commune selon les trois taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti). Sur ce document figurent :

- les bases d'imposition - référence 2015 ;
- les taux d'imposition communaux 2015 ;
- le produit fiscal attendu pour 2016 ;
- les allocations compensatrices 2016.

Les taux d'imposition communaux pour 2015 et ce depuis 2003 se résument comme suit :

taxes locales	Taux communaux
taxe d'habitation	12.02 %
taxe foncière sur le bâti	16.92 %
taxe foncière sur le non bâti	48.15 %

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant des taux à appliquer en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

DÉCIDE de maintenir les taux appliqués en 2015 pour l'année 2016.

Niveau de vote par section du budget de la commune – 07/2016

Le Conseil Municipal a voté les présents budgets, à l'unanimité :

- ▶ au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement ;
- ▶ au niveau des opérations, pour la section d'investissement.

En section d'investissement, certains chapitres n'ont pas d'opérations d'équipement : le vote se fait au niveau du chapitre globalisé.

Vote du compte administratif 2015 – Budget locaux commerciaux – 08/2016

Le compte administratif comprend le budget primitif, les décisions modificatives et les crédits effectivement consommés ou réalisations de l'exercice 2015.

Après la discussion, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, ne participant pas au vote du compte administratif, se retire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Monsieur Joseph LILLO**, doyen d'âge, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire, JEAN MARTINAGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- ▶ **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 ;
- ▶ **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ▶ **STATUE** sur les résultats des deux sections :
 - **Fonctionnement un excédent de + 11 028,82 € ;**
 - **Investissement un déficit de – 6 406,61 € ;**
- ▶ **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2015 remis par Madame DUPONT DESGRAND, Comptable du Trésor Public de L'Arbresle ;
- ▶ **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- ▶ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion 2015 – Budget locaux commerciaux – 09/2016

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2015, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2015 du budget locaux commerciaux dressé par Madame DUPONT DESGRAND, Comptable du Trésor Public de L'Arbresle.

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 ;
- le montant de tous les titres de recettes émis ;
- le montant de tous les mandats de paiements ordonnancés ;
- le montant de toutes les opérations d'ordre ;

constatant ainsi, la concordance des soldes entre les comptes administratif et de gestion 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Madame DUPONT DESGRAND Comptable du Trésor Public de l'Arbresle, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- ▶ **ACCEPTTE** le compte de gestion 2015 du budget locaux commerciaux tel qu'il a été présenté

Affectation du résultat de l'exercice 2015 – Budget locaux commerciaux – 10/2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **JEAN MARTINAGE, MAIRE**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2015**
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2015**
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT C.A 2014	VIREMENT A SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-6 335,84 €		-70,77 €		-6 406,61 €
FONCT	10 128,07 €	8 135,84 €	9 036,79 €		11 029,02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2015	11 029,02 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	6 406,61 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	1 800,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 822,41 €
Total affecté au c/ 1068 :	8 206,61 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2015	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Niveau de vote par section du budget locaux commerciaux – 11/2016

Le Conseil Municipal a voté les présents budgets, à l'unanimité :

- ▶ au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement ;
- ▶ au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.

Convention pour les nouvelles activités périscolaires (NAP) Poterie 2016-2017 - 12/2016

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre en place une convention de mise à disposition d'un animateur entre la commune et l'association L'ARTelier pour assurer l'animation de cours de poterie pour la saison 2016/2017. La convention sera mise en place dans le cadre du Temps d'Activités Périscolaires (TAP), le vendredi (hors vacances scolaires) à compter du 1^{er} septembre 2016.

L'ARTelier adressera chaque mois à l'organisateur les factures correspondant au nombre de cours dispensés. Le montant à verser par la commune d'Éveux pour la saison 2016-2017 est de 30 euros TTC le taux horaire soit 30 euros par séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** la convention visant la mise à disposition d'un animateur par l'association L'ARTelier pour l'animation poterie pour la saison 2016-2017.

- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Travaux de restauration d'un vitrail de l'église St Pierre - 13/2016

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre en place des travaux de restauration à l'église St Pierre concernant le vitrail représentant Saint Joseph et Saint Pierre de JB Barreton inscrit au titre des monuments historiques. Ces travaux sur l'objet inscrit sont prévus dans les dépenses d'investissement du budget 2016 pour la somme de 4 882,48 € HT soit 5 858,98 € TTC. La commune d'Éveux demande en parallèle une demande de subvention auprès de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ▶ **ACCEPTE** le projet de travaux de restauration d'un vitrail à l'église St Pierre.
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à la présente affaire.
- ▶ **DÉCIDE** de réaliser les travaux dès que possible après notification de la subvention.

Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor - 14/2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité, en dehors des prestations obligatoires inhérentes à la fonction de comptable assignataire, d'attribuer une indemnité annuelle au comptable public. Conformément à l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, cette indemnité peut lui être accordée par le Conseil Municipal, en vue de rémunérer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable (analyses financière et fiscale). La liste n'est pas exhaustive.

Le montant de cette indemnité est déterminé par le comptable intervenu sur la gestion de l'exercice 2015. Un taux peut être appliqué.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de cette indemnité pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ▶ **DÉCIDE DE NE PAS VERSER** l'indemnité de conseil 2015 à Mme Marie DESGRAND.

Subventions 2016 aux associations éveusiennes - 15/2016

Monsieur le Maire donne lecture des différentes subventions proposées pour l'année 2016 pour les associations éveusiennes et précise que les montants restent inchangés par rapport à l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **OCTROIE** les subventions aux associations éveusiennes pour l'année 2016 comme suit :

Noms	Montants en €
<i>ACE Clubs d'Éveux (Cœurs Vaillants de France)</i>	156
<i>APE l'Eau Vive</i>	3000
<i>ADEPECE</i>	156
<i>Carpe Diem et Crea</i>	156
<i>Éveux et son patrimoine</i>	360
<i>LACIM Groupe Éveux</i>	2522
<i>Société Communale de chasse d'Éveux</i>	156
TOTAL	6 506 €

- ▶ **RAPPELLE** que les crédits nécessaires figurent au compte 6574 du budget primitif général 2016 de la commune.

Subventions 2016 à la médiathèque - 16/2016

Monsieur le Maire donne lecture des subventions proposées pour l'année 2016 à l'association médiathèque d'Éveux. Une subvention est fixée à **4 408 €**, montant inchangé par rapport à l'année 2015 ; ainsi qu'une subvention exceptionnelle de **250 €**.

Loré VINDRY (représentée par Régine PASQUIER), membre du bureau de l'association, indique qu'elle ne prendra pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 votants) :

- ▶ **OCTROIE** les subventions susmentionnées pour l'année 2016 à l'association médiathèque d'Éveux ;
- ▶ **RAPPELLE** que les crédits nécessaires figurent au compte 6574 du budget primitif général 2016 de la commune.

Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel - 17/2016

Monsieur le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques la commune a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a mis en place un contrat groupe d'assurance ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon,
- que ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2016 et pour procéder à son renouvellement, le Centre de Gestion engage une procédure de consultation conforme à la réglementation des marchés publics,
- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

▶ DECIDE

Article unique : La commune demande au Centre de Gestion de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et non affiliés à la CNRACL :

1) affiliés à la CNRACL :

- **Tous les risques :**
 - décès,
 - maladie ordinaire,
 - congé de longue maladie,
 - congé de longue durée,

- disponibilité d'office,
- temps partiel thérapeutique,
- infirmité de guerre,
- maternité et adoption,
- accident ou maladie imputable au service,
- invalidité temporaire.

2) non affiliés à la CNRACL :

- **l'ensemble des risques :**
 - maladie ordinaire,
 - congé de grave maladie,
 - maternité et adoption,
 - accident ou maladie imputable au service.

Contribution SYDER 2016 - 18/2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état récapitulatif des charges pour l'exercice 2016 dues par la commune au SYDER au titre de travaux d'éclairages publics. Le montant global de l'état est de 37 139,72 €.

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le mode de recouvrement de la charge et propose la fiscalisation de la somme comme suit :

Fiscalisation	37 139,72 €
Total	37 139,72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **DÉCIDE** le recouvrement de la charge de 37 139,72 € due par la commune au SYDER pour l'exercice 2016 en totalité par fiscalisation,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document portant sur ce sujet,
- ▶ **PRÉCISE** qu'une copie de la présente sera remise au SYDER.

Convention animation danse rythmes scolaires - 19/2016

Monsieur le Maire présente une convention avec le centre de danse L & F SACCO pour assurer l'animation de cours de danse enfant les vendredis scolaires de 15h15 à 16h15 dans le cadre des TAP.

Monsieur le Maire précise que la commune fournit les lieux d'accueil des activités et que le coût pour l'année scolaire 2016-2017 de l'ensemble des interventions est de 34 euros par heure de cours dispensé (soit 1 224 euros pour 36 semaines scolaires).

Monsieur le Maire propose de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de cours de danse enfant dans le cadre des TAP pour 2016-2017 avec le centre DANSE L & F SACCO.

Subvention à l'association CSOL - année 2016 - 20/2016

Monsieur le Maire donne lecture de la subvention proposée pour l'année 2016 à l'association Centre de Soins pour Oiseaux sauvages du Lyonnais - CSOL à Saint Forgeux.
Cette subvention est fixée à 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (10 pour et 4 contre) :

- ▶ **OCTROIE** la subvention susmentionnée pour l'année 2016 à l'association CSOL ;
- ▶ **RAPPELLE** que les crédits nécessaires figurent au compte 6574 du budget primitif général 2016 de la commune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✂ **Commission informatique et information – (Ghislaine LALBERTIER) :**

- Le prochain bulletin « Bientôt à Éveux » devrait être publié au environ du 15 mai prochain,
- Le problème de panne de l'onduleur en mairie semble être résolu.

✂ **Commission bâtiments communaux et espaces verts – (Joseph LILLO) :**

Des travaux sont prévus :

- Réfection des toitures de la salle d'exposition, Mairie,
- Isolation d'une partie sous toit de la Mairie.

✂ **Monsieur Pierre MELLINGER, correspondant défense et mission « UNESCO » :**

- Les élus recevront prochainement un mail par la communauté de communes afin de soutenir sur le site internet, via le comité de soutien, la candidature du Couvent de La Tourette et des 16 autres œuvres de Le Corbusier, pour leur inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

✂ **Monsieur Olivier FARGES, commission voirie et lieux publics :**

- Signalement de nids de poule sur la chaussée au niveau de la montée d'Éveux,
- Voir les possibilités de renégociation du taux d'emprunt,
- La mairie doit être en mesure de prouver qu'elle a vérifié la capacité des instructeurs à pratiquer les différentes animations (diplômes, assurances...).

✂ **Madame Odile OUEDRAOGO, commission extra-scolaire enfance-jeunesse :**

- La MJC Fleurieux-Éveux organise régulièrement des manifestations :
 - la ruée vers l'œuf (Pâques) à Fleurieux s'est bien déroulée le 27 mars dernier malgré la pluie,
 - le 27 mai prochain « Planète Culture » à Éveux (théâtre et exposition de dessins),
 - le 28 mai prochain « Roots de campagne » à Fleurieux.

✂ **Madame Geneviève RIBAILLIER, commission vie sociale et associative :**

- Le nettoyage de Printemps sur la commune s'est déroulé dimanche 3 avril dernier malgré le temps pluvieux. Geneviève déplore l'absence d'enfants malgré l'information au conseil d'école,
- Une visite est prévue à l'association « Rencontre au village » afin de les informer de la suppression de leur subvention.

La Séance est levée à 22h20

Jean MARTINAGE

Loré VINDRY

Christian BILLAUD

*Absente, excusée, a donné
procuration à Mme Régine
PASQUIER*

*Absent, excusé, a donné
procuration à M. Bertrand GONIN*

Ghislaine LALBERTIER

Joseph LILLO

Geneviève RIBAILLIER

Daniel VIALLY

Pierre MELLINGER

Odile OUEDRAOGO

Régine PASQUIER

Catherine VITOUX

Olivier FARGES

Serge GRANGE

Xandrine GUÉRIN

Bertrand GONIN

Absent